



Assemblée générale extraordinaire des membres
Tenue le vendredi 4 juillet 2025, 9h30
Au Chez-Nous de Mercier-Est, 7958 Hochelaga, Montréal.

Procès-verbal

Membres présents :

Plus de 35 membres sont présents.

Cette assemblée générale extraordinaire précède l'Assemblée générale annuelle.

Proposition d'ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de l'AGE
 2. Mot de la présidente et du directeur général
 3. Nomination d'un président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 5. Modification des Règlements généraux : délai pour convoquer l'Assemblée générale annuelle
-

1- Vérification du quorum et ouverture de l'AGE

Olivier Bonnet, directeur du Chez-Nous de Mercier-Est (CNME), ouvre l'assemblée à 9h30. Le quorum est constaté à la suite de la vérification du registre des présences des participants.

Plus de 35 membres sont présents.

2- Mot de la présidente et du directeur général

Olivier Bonnet, directeur général, explique le déroulement de l'assemblée et Diane Charron, présidente du CNME souhaite la bienvenue aux membres.

3- Élection d'un président (d'une) et d'un secrétaire (d'une) d'assemblée

Proposé par Marie-Reine Racicot, appuyée par Anna Panzieri

- Que Amélie Proulx agisse comme présidente d'assemblée
- Que Micheline Roch agisse comme secrétaire d'assemblée

Adopté à l'unanimité.

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Bernard Desjardins, appuyé par Anna Panzieri

- Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

5- Modification des Règlements généraux :

Délai pour convoquer l'Assemblée générale annuelle

Modification des Règlements généraux du Chez-Nous de Mercier-Est :

Remplacer :

3.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

3.2.1 Période
L'assemblée générale annuelle de la Corporation doit avoir lieu dans les **quatre-vingt-dix (90) jours de calendrier** qui suivent la date d'expiration de l'exercice financier annuel de la Corporation.

Pour

3.2.1 Période
L'assemblée générale annuelle de la Corporation doit avoir lieu dans **les cent vingt (120) jours de calendrier** qui suivent la date d'expiration de l'exercice financier annuel de la Corporation.

Proposé par Lyette Longpré, appuyée par France Laliberté

- Que soit adopté la modification des Règlements généraux du Chez-Nous de Mercier-Est tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

6- Levée de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Diane Juneau appuyée par Gilles Fortier, propose la levée de l'Assemblée et l'assemblée est levée à 9h50.



Diane Charron, présidente du CNME



Micheline Roch, secrétaire de l'AGA *BP*